



VILLE DES ULIS

Terre de talents

# 2024

# COMPTE FINANCIER UNIQUE

RAPPORT DE PRÉSENTATION

[WWW.LESULIS.FR](http://WWW.LESULIS.FR)



# Sommaire

---

- 01.** Introduction (p2)
- 02.** Contexte (p4)
- 03.** Les projets de la municipalité (p5)
- 04.** Les résultats de l'exercice 2024 (p12)
- 05.** La section de fonctionnement (p16)
- 06.** La section d'investissement (p30)
- 07.** L'endettement (p37)
- 08.** Les ratios financiers (p42)



01

# Introduction

## Le compte financier unique

Afin d'améliorer la participation citoyenne et la compréhension des finances de la commune, la collectivité est tenue de rendre compte des opérations financières et budgétaires de l'année écoulée.

En effet, L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique (CFU), anciennement dénommé compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Ce rapport de présentation répond comme les années précédentes donc à cette obligation pour la commune et présente les principales informations et évolutions du compte financier unique 2024.

L'exercice 2024 donne ainsi lieu, pour la deuxième fois, à l'adoption du Compte Financier Unique, en lieu et place des précédents compte de gestion et compte administratif et ce depuis la mise en place de la nomenclature M57.

Cette expérimentation menée par la DGFIP et pour laquelle Les Ulis s'était portée volontaire est devenue depuis la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens pour l'ensemble des communes.

*L'expérimentation menée par la DGFIP vise plusieurs objectifs :*

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

# Le Compte Financier Unique

01



Au-delà de son rôle de communication, le CFU permet de présenter les résultats de l'exercice, d'établir des ratios financiers, la situation de la dette et la capacité de désendettement de la commune. Il indique également l'évolution du produit fiscal et la structure de financement des investissements.

Par ailleurs, ces résultats définitifs tant en dépenses qu'en recettes pour les deux sections, peuvent être mis en corrélation avec les prévisions budgétaires. Ils permettent d'appréhender la situation financière de la ville au 31 décembre 2024.

De plus, tout comme le budget, le CFU assure la transparence et la sincérité dans l'utilisation des fonds publics pour les citoyens et les élus.

Basé sur la comptabilité communale et reprenant les éléments du compte de gestion du comptable public, il reflète la réalité financière de la collectivité en présentant les résultats d'exécution du budget primitif voté par le Conseil municipal.

En outre, à compter du CFU 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants ont l'obligation de présenter dans la maquette budgétaire un état annexe intitulé « impact du budget pour la transition écologique ».

Ce dispositif, encadré par l'article 191 de la loi de finances pour 2024, introduit une nouvelle annexe au Compte Financier Unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », qui vise à mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique.

Cette annexe tend à valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, à faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

Le budget vert constitue ainsi une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement (neutre, positif, négatif). Cet outil d'analyse a pour but de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.

Son déploiement sur d'autres thématiques se poursuivra dans les prochaines années.

L'année 2024 a été marquée par la hausse des taux d'intérêts et par une inflation des prix évaluée à +2,3% au niveau national. Cette situation s'ajoute à l'envolée du coût des prix des matières premières qui génère une hausse mécanique du prix de certaines prestations. Il convient également de rappeler l'instabilité politique sans précédent dans laquelle la Nation a été plongée en raison de la dissolution de l'assemblée nationale en juin 2024.



Malgré cette conjoncture défavorable, à laquelle s'ajoutent les baisses de financements des partenaires institutionnels tels que l'Etat, le Département ainsi que la Région, la commune a maintenu son cap budgétaire en 2024 tel qu'il avait été indiqué.

Ainsi, les finances de la ville ont su se montrer résilientes notamment grâce aux choix de gestion opérés par la Municipalité en vue de préserver la situation financière de la commune avec des orientations budgétaires qui ont tenu compte des éléments suivants :

- Le dynamisme des recettes de fonctionnement poussé par les produits fiscaux du territoire,
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement sans pour autant freiner le développement du projet municipal,
- La stabilité de la capacité d'investissement malgré un faible niveau de désendettement,
- La recherche dynamique et active des sources de financement pour amortir le coût des projets.

Il est à souligner un effort notable des élus et des agents du service public qui se sont mobilisés pour œuvrer au service des Ulissiennes et Ulissiens, du territoire, tout en étant garant de la santé financière de la ville.

Ainsi, la municipalité entend poursuivre ses objectifs et continuer de développer son projet en faveur des citoyens autour des grandes thématiques de son projet municipal à savoir le « bien grandir et le parcours citoyenneté », la « co-construction d'une ville résiliente, sociale et écologique », tout en « garantissant un cadre de vie agréable » et en « encourageant la participation citoyenne ».

Enfin, il est nécessaire de mentionner que les marges de manœuvres pour répondre aux besoins en services publics des Ulissiennes et Ulissiens restent dépendantes des décisions gouvernementales et du contexte national (réformes fiscales, baisse des dotations, inflation contribution au redressement des finances publics...) qui en découle et qui obligent les collectivités dont la ville, à anticiper l'ensemble de ces mesures et à les prendre en compte.

## S'agissant du BIEN GRANDIR

L'année 2024 a été riche en réalisation de projets déclinés autour des 4 axes du projet municipal mentionnés précédemment.

Les politiques jeunesse de 0 à 25 ans, constituent et restent une priorité pour la municipalité.

Consciente du besoin d'accompagner et de favoriser l'épanouissement dès le plus jeune âge, les budgets consacrés annuellement aux politiques publiques petite enfance, éducation, (dont la restauration scolaire) et jeunesse représentent le premier poste budgétaire.



Ainsi, de nombreux projets se sont concrétisés, ont été réclamés ou se sont poursuivis en faveur de cette politique en 2024, tout comme la parentalité.

Parmi eux, il convient de citer par exemple, l'ouverture d'un Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) dédié aux enfants et adolescents qui offre un soutien essentiel aux jeunes faisant face à des troubles du développement et du comportement et dont la Municipalité a permis sa création.

A cela s'ajoute l'ouverture aussi d'un second Relai Petite Enfance (RPE) inauguré en octobre 2024. Cet espace convivial a pour objectif d'offrir des conseils aux parents, ainsi qu'un accompagnement aux assistantes maternelles indépendantes.

Ce nouveau relais situé à Courdimanche vient renforcer ainsi la proximité et le lien social au sein de notre commune et structure l'accès à un service public sur l'ensemble de la ville.

Par ailleurs, dans le cadre de l'aide aux devoirs et afin de favoriser la réussite scolaire des élèves ulissiens, une plateforme « ProfExpress » proposant un accompagnement scolaire en ligne, gratuit et accessible, a été déployée dès la maternelle à travers une végétalisation co-construite avec tous les acteurs (enseignants, enfants), projet pour lequel la ville a développé une action le mercredi.

Par un simple clic depuis l'application, parents comme élèves peuvent bénéficier de supports pédagogiques et d'échanges en visio avec des enseignants certifiés par l'Education nationale.

Enfin, la ville, qui a fait le choix de repenser les bâtiments scolaires, a décidé de poursuivre la rénovation des cours d'écoles en mettant en place un véritable plan Ecole afin de réhabiliter l'ensemble des groupes scolaires au regard de la transition écologique.

## S'agissant de la SANTE

Dans le cadre de sa politique de santé publique, la Ville réaffirme son engagement à garantir un accès équitable à des soins de qualité, en réponse aux besoins croissants de la population au sein de son centre de santé.

L'offre de soins proposée demeure structurée autour de la santé buccodentaire et de la gynécologie avec un souhait d'ouvrir des créneaux de médecins généralistes.

En parallèle, toujours dans une logique d'amélioration de l'accès aux soins pour tous, la municipalité s'est engagée dans une démarche de mise en place d'une mutuelle communale permettant aux personnes les plus fragiles de bénéficier d'une couverture santé adaptée.

Les actions de promotion de la santé se sont poursuivies et renforcées. Elles incluent notamment les entretiens diététiques et un programme de prise en charge du surpoids et de l'obésité, ainsi que les campagnes de prévention buccodentaire, déployées sur l'ensemble des établissements scolaires et périscolaires du territoire impulsé par une politique volontariat.

Par ailleurs, la municipalité poursuit également ses efforts de prévention autour de la santé mentale, sexuelle, et des addictions se traduisant par la mise en place des ambassadeurs de la santé de la ville.

Ces derniers ont été formés pendant 9 mois sur la promotion de la santé et sur 7 thématiques de santé publique choisies par eux : Santé mentale, Santé des femmes, Vaccination, Nutrition, Addictions, santé sexuelle et cancers.

Grâce à cette formation, ils sont maintenant capables d'informer et d'orienter leur entourage sur ces questions.

Enfin, les actions de dépistage ainsi que la participation active aux campagnes nationales de prévention sont intensifiées dans une perspective d'accès à un parcours de soins coordonné, adapté aux besoins de chacun et inscrit dans une dynamique territoriale de santé.



## S'agissant de la CULTURE

La politique culturelle de la Ville des Ulis s'articule autour d'équipements dont l'objectif est de proposer des activités et la diffusion artistiques à l'attention de l'ensemble des habitants : l'Espace culturel Boris Vian, le Radazik, le Cinéma Jacques Prévert, les Studios musicaux et le dispositif Micro Folie.

Le maillage de ces propositions repose sur les partenariats avec la communauté éducative (Maternelles, Élémentaires, Collèges et Lycée), le relais des services municipaux (Cohésion sociale, Vie associative, DRTI, etc.) et l'ouverture au monde associatif.



Basée sur le principe d'inscriptions et d'abonnements, la programmation veille également à proposer de nombreux événements en entrée libre et sur une diversité de sites et de formes afin de faciliter le partage par tous de ces propositions.

Ancré localement, ce projet se nourrit également du rayonnement permis par ces structures au niveau intercommunal et départemental, la Ville des Ulis participant à divers réseaux de diffusion culturelle (Collectif Essonne danse, Collectif des Villes pour la Culture, Festival Encore les Beaux Jours, Opéra Bus...).

Il initie enfin de nombreuses formes innovantes d'événements interdisciplinaires à l'attention du plus grand nombre (Micro Folie, terrasses du Radazik, Festival des Cultures Urbaines, Quinzaine des Arts...).

## S'agissant de l'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Le bien vivre ensemble et le bien être font partie des enjeux forts du territoire Ulissien.

Aussi, la commune se veut moteur dans l'accompagnement d'une amélioration de l'habitat et du cadre de vie de tous, en travaillant avec les bailleurs sociaux et les habitants, tout en poursuivant l'embellissement de l'espace public.



## S'agissant de l'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Des initiatives ont été mises en place en partenariat avec la ville, telles que des actions de sensibilisation des nourrisseurs de pigeons. Enfin, deux sujets d'importance ont également été intensifiés, la lutte contre les dépôts sauvages, mais aussi une large campagne communale de dératisation afin de faire face à la prolifération des rats. Par ailleurs, la ville a poursuivi son action de la lutte contre les nuisances sonores en particulier celles liées au trafic aérien au travers de plusieurs réunions et sensibilisation.

En ce qui concerne l'amélioration des espaces publics, des études relatives à la révision du schéma directeur des circulations cyclables et à l'élaboration des plans vélos communaux ont été lancées en 2024.

## S'agissant des AINÉS

Dans le cadre de sa politique intégrée du « Bien Vieillir », la Ville des Ulis s'est engagée activement dans une démarche d'accompagnement des aînés dans les différents aspects de leur quotidien.

L'objectif principal est de repousser la dépendance, de favoriser l'autonomie et de lutter contre l'isolement social au moyen d'une série d'initiatives diversifiées construites par les aînés de la ville et pour les aînés de la ville.

Ces actions ont pour but de rendre l'offre de services de la collectivité, et plus largement celle du territoire, mieux adaptée aux besoins croissants d'une population vieillissante qui ne cesse d'augmenter au sein de la ville.

Ainsi, le premier salon « Bien Vieillir », organisé en octobre 2024, s'inscrivait pleinement dans cette dynamique.

Dédié à la promotion du bien-être et de l'autonomie des personnes âgées, il avait pour objectif d'informer, de sensibiliser et d'accompagner les aînés, leurs aidants ainsi que les professionnels.

Les échanges qui se sont déroulés sur plusieurs jours, ont porté sur des thématiques essentielles : le vieillissement en bonne santé, la prévention de la perte d'autonomie et l'amélioration de la qualité de vie.



## S'agissant du DOMAINE SPORTIF

Cette année encore, la ville des Ulis a organisé une multitude d'événements sportifs, visant à toucher tous les publics, que ce soit les élèves de l'école municipale, les jeunes de 11 à 18 ans ou les seniors à travers le plan été.

En plus des événements séquentiels tels que les Trophées des Sports, la Color Run axée sur les Jeux Olympiques et Paralympiques, ainsi que l'Aqua Ciné à la piscine, les habitants ont également eu l'opportunité de participer à des activités inédites.

Parmi celles-ci, on peut citer la descente en rappel en milieu urbain le long de la Tour Août de la résidence des Bergères, ainsi qu'un tournoi de football fluo au gymnase des Amonts.

Il conviendra aussi d'évoquer les investissements significatifs de la ville dans le domaine du sport et des loisirs. En ce qui concerne les économies d'énergie, la ville a procédé au remplacement du déchloramineur du bassin ludique ainsi qu'à la substitution de deux pompes de circulation.

Par ailleurs, la création d'une nouvelle aire de jeux au parc Paul Loridant, dotée d'une structure en hauteur, constitue un ajout majeur pour le plaisir des enfants est devenue un lieu de rencontre pour les familles.

Enfin, le soutien aux associations sportives demeure un axe essentiel pour la municipalité. Cela se traduit non seulement par le maintien des subventions, mais également au travers une aide technique pour les compétitions officielles et les événements festifs organisés par les bénévoles.



## S'agissant de la TRANSITION ECOLOGIQUE

Face aux enjeux climatiques, la municipalité poursuit la mise en place de mesures significatives pour repenser la ville de demain aussi la rendre plus résiliente dans l'intérêt des Ulissiennes et Ulissiens. La transition écologique est au cœur des préoccupations de la commune.



## S'agissant de la TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Ainsi, des projets ont pu être développés, dans le cadre du festival Les Ulis en vert ou sur plusieurs jours, mais aussi au travers des actes de gestion différenciée des espaces verts, la mise en place en co-construction de compostes et de potagers dans plusieurs résidences de la ville et la lutte contre le gaspillage alimentaire au travers d'actes pour les plus jeunes.

Afin de répondre au défi environnemental et énergétique, le projet de végétalisation de l'ensemble des cours d'école continue son déploiement. Après les groupes scolaires du Barceleau et de Courdimanche, c'est au tour de l'école élémentaire des Bergères de voir sa cour de récréation transformée (projet terminé en 2025).

Dans le cadre du Plan lumière, après des expérimentations sur l'avenue de Champagne, le passage de l'éclairage urbain en LED a permis de démontrer les avantages énergétiques et financier de ces travaux. Pour cette zone composée de 22 candélabres, le passage en LED a permis une économie de consommation de 15 000KWh à 4300KWh, soit 2700€ d'économie annuelle uniquement sur cette zone, l'ambition de la ville se poursuit donc sur la période 2024/2025.

Par ailleurs, en ce qui concerne la végétalisation de l'espace public, les actions relevant de la plantation d'arbres et d'espaces verts (Forêt Miyawaki, forêt gourmande) ainsi que l'aménagement d'un verger pédagogique près des terrains de tennis du parc Paul Loridant ont été poursuivis ou achevés.

Enfin, la municipalité poursuit la transformation de ses moyens de transports internes, passage en mobilité douce et en véhicule propre pour les agents de la ville.

## S'agissant de la CPS

La collectivité, en collaboration avec la CPS, a réalisé certains travaux sur le territoire, dont notamment l'aménagement de la rue des Millepertuis, le retrait des jardinières de Chanteraine pour la réfection de l'étanchéité, l'aménagement de la dalle de l'espace 128 et les travaux réalisés dans la médiathèque de la ville.

La CPS a également procédé aux études portant sur le schéma directeur cyclable et sur la mise en œuvre du prochain plan lumière.



## S'agissant du contrat de Ville

Le 18 septembre 2024, la signature du nouveau Contrat de Ville 2024-2030 « Engagement Quartier 2030 » a eu lieu à l'agglomération Paris-Saclay. Ce contrat vise à réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires des Ulis en répondant aux attentes exprimées par les habitants et acteurs locaux.

Trois priorités ont été définies au niveau communal : éducation et parentalité, transition écologique et cadre de vie, accès aux soins pour tous.

Une attention particulière est portée à l'implication des bailleurs dans le cadre de l'ATFPB.

Ils devront consacrer plus de 30 % de l'abattement fiscal aux axes 6 et 7, avec une hausse attendue d'ici la fin du contrat. Par ailleurs, des chantiers jeunes et d'insertion seront mis en place et développés.





# 04

## Les résultats de l'exercice 2024

Le Compte administratif 2024 rend compte des opérations budgétaires exécutées. Il suit un formalisme bien précis et permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la Ville.

La situation financière de la ville a su s'adapter malgré un contexte 2024 incertain. En témoigne les résultats financiers qui seront présentés tout au long de ce rapport.

La ville a exécuté pour 47 359 312,53 € de dépenses, contre 50 367 393,14 € de recettes en fonctionnement.

Le résultat d'exécution 2024 de cette section s'élève à 3 008 080,61 €.

Si on y ajoute le résultat de l'exercice précédent, ce résultat 2024 est donc de 14 388 636,82 €.

S'agissant de l'investissement, la ville a exécuté pour 7 524 813,45 € de dépenses contre 6 888 805,40 € en recettes. Le solde de cette section s'élève à - 636 008,05 €.

Si on y ajoute le résultat de l'exercice précédent et les restes à réaliser, le nouveau solde de la section devient de - 2 374 665,03 €.

Ainsi, la balance générale du compte financier unique pour l'exercice 2024 se présente comme suit, après prise en compte des restes à réaliser et des résultats reportés pour chaque section.

”

*Le résultat d'exécution 2024 de la section de fonctionnement s'élève à plus de 3 millions d'euros.*

Les résultats nets cumulés s'élèvent à la fin de l'exercice 2024 à 12 013 971,79

Résultat du Compte financier unique :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	30 779 305,49	48 862 984,00	79 642 289,49
	Recettes réalisées (1)	B	6 888 805,40	50 367 393,14	57 256 198,54
	Restes à réaliser	C	5 066 292,00	0,00	5 066 292,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	28 637 874,46	60 243 540,21	88 881 414,67
	Dépenses réalisées (1)	E	7 524 813,45	47 359 312,53	54 884 125,98
	Restes à réaliser	F	4 663 517,95	0,00	4 663 517,95
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-636 008,05	3 008 080,61	2 372 072,56
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-2 141 431,03	11 380 556,21	9 239 125,18
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-2 777 439,08	14 388 636,82	11 611 197,74
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	402 774,05	0,00	402 774,05
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-2 374 665,03	14 388 636,82	12 013 971,79

Éléments du compte de gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
<b>I - Budget principal</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Investissement	-2 141 431,03	0,00	-636 008,05	0,00	-2 777 439,08
Fonctionnement	14 273 907,09	2 893 350,88	3 008 080,61	0,00	14 388 636,82
<b>TOTAL I</b>	<b>12 132 476,06</b>	<b>2 893 350,88</b>	<b>2 372 072,56</b>	<b>0,00</b>	<b>11 611 197,74</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>12 132 476,06</b>	<b>2 893 350,88</b>	<b>2 372 072,56</b>	<b>0,00</b>	<b>11 611 197,74</b>

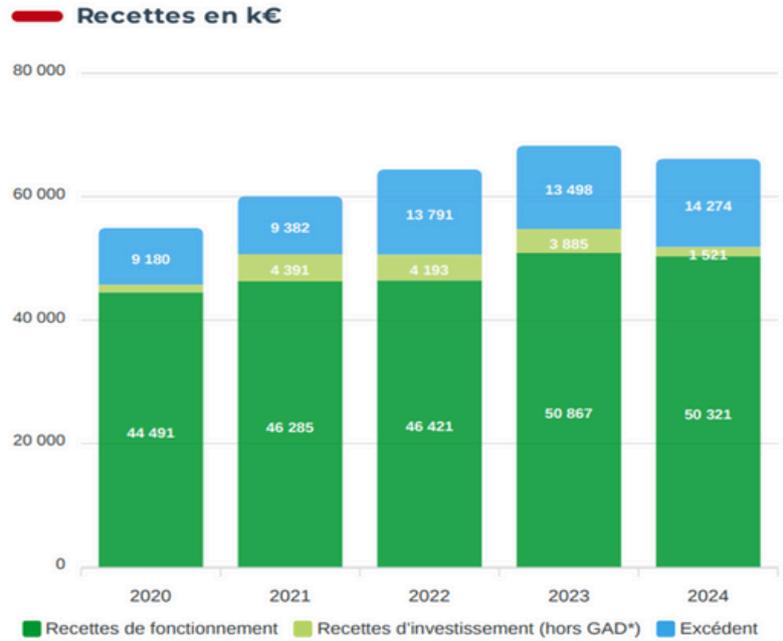
**Notes:**

Il convient de rajouter au tableau du compte de gestion la différence positive des restes à réaliser (402 774,05) pour retrouver le résultat net cumulé (11 611 197,74 + 402 774,05 = 12 013 971,79)

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2023	CA 2024
<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>50 866 890 €</b>	<b>50 320 812 €</b>
<b>RECETTES DE GESTION (hors R76 &amp; R77)</b>	<b>50 443 887 €</b>	<b>50 028 821 €</b>
<i>dont fiscalité directe locale (R731, octroi, carburants)</i>	<b>15 588 127 €</b>	<b>16 111 285 €</b>
<i>dont dotations &amp; participations (R74)</i>	<b>11 081 257 €</b>	<b>8 432 655 €</b>
<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>45 645 899 €</b>	<b>44 994 881 €</b>
<b>DÉPENSES DE GESTION (hors D66 &amp; D67)</b>	<b>45 279 588 €</b>	<b>44 641 409 €</b>
<i>dont dépenses de personnel (D012)</i>	<b>29 210 864 €</b>	<b>29 758 849 €</b>
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>5 164 299 €</b>	<b>5 387 412 €</b>
<i>Frais financiers</i>	<b>301 375 €</b>	<b>318 075 €</b>
<i>Soldes financiers, exceptionnels et provisions</i>	<b>358 067 €</b>	<b>2 584 €</b>
<b>ÉPARGNE BRUTE (CAF)</b>	<b>5 220 991 €</b>	<b>5 071 921 €</b>
<b>CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)</b>	<b>5 220 991 €</b>	<b>5 071 921 €</b>
<i>Amortissement du capital de la dette</i>	<b>1 491 355 €</b>	<b>1 491 673 €</b>
<b>ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)</b>	<b>3 729 636 €</b>	<b>3 580 248 €</b>
<b>CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)</b>	<b>3 729 636 €</b>	<b>3 580 248 €</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)</b>	<b>6 348 559 €</b>	<b>5 876 760 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)</b>	<b>3 884 916 €</b>	<b>1 775 234 €</b>
<b>EMPRUNTS NOUVEAUX</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ</b>	<b>10 866 481 €</b>	<b>12 132 476 €</b>
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12</b>	<b>12 132 474 €</b>	<b>11 611 198 €</b>
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</b>	<b>12 545 629 €</b>	<b>10 995 080 €</b>

# 04

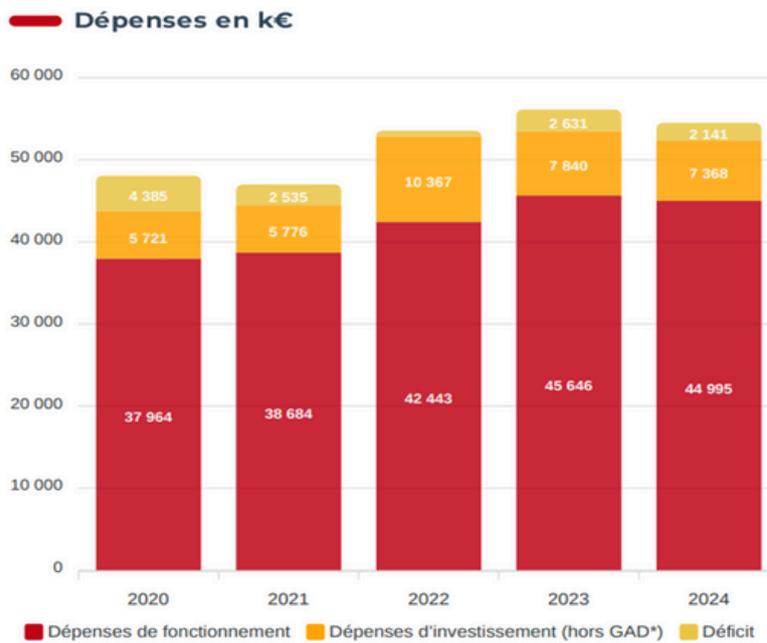
# Les résultats 2024



**Fonctionnement**

Dépenses : les actions et services rendus au quotidien

Recettes : La fiscalité directe, les dotations de l'État et le produit du domaine



**Investissement**

Dépenses : les projets d'équipement et le remboursement de l'emprunt

Recettes : Le FCTVA, les subventions de tiers et les emprunts

# Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

## Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent principalement les dépenses récurrentes de la collectivité, dont principalement :

- Les dépenses de personnel
- Les charges à caractère général
- Les autres charges de gestion courante
- Les atténuations de produits

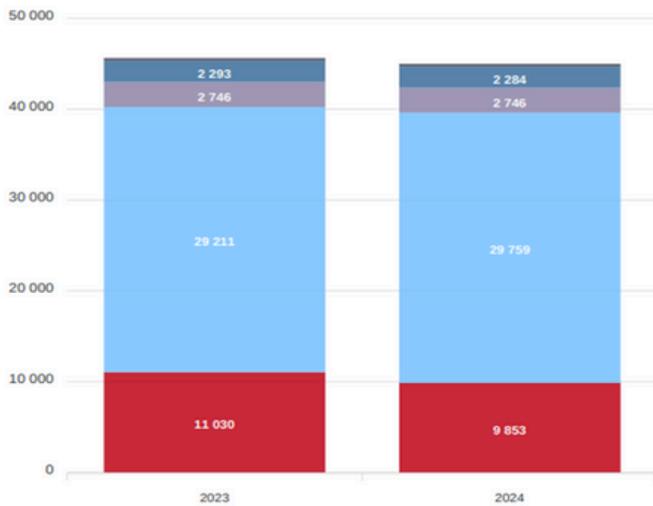
Dépenses réelles de fonctionnement	2023	2024	% an
Charges à caractère général (D011)	11 030,0 k€	9 852,7 k€	-10,67 %
Charges de personnel (D012)	29 210,9 k€	29 758,8 k€	+1,88 %
Atténuations de produits (D014)	2 745,6 k€	2 745,8 k€	0,00 %
Autres charges de gestion courante (D65)	2 293,0 k€	2 284,1 k€	-0,39 %
Charges financières (D66)	301,4 k€	318,1 k€	+5,54 %
Charges exceptionnelles (D67)	24,9 k€	14,9 k€	-40,26 %
Dotations aux amortissements et provisions (D68)	40,0 k€	20,5 k€	-48,75 %
Autres dépenses de fonctionnement	0,0 k€	0,0 k€	-
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>0,0 k€</b>	<b>0,0 k€</b>	<b>-</b>

# 05

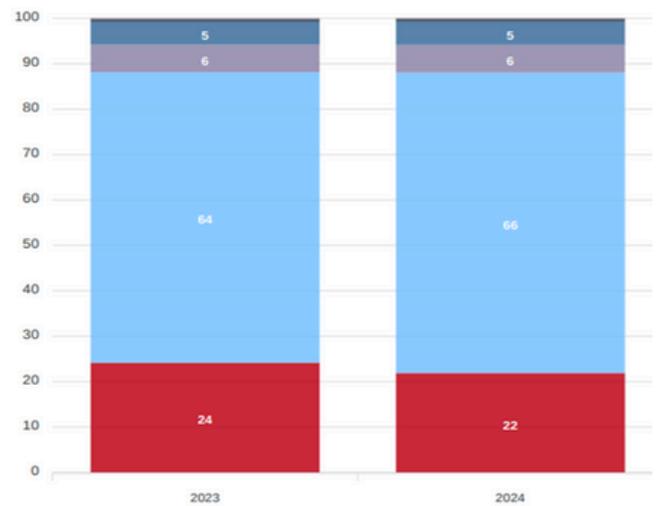
# Les résultats 2024

EQUILIBRES FINANCIERS	2023	2024	% an
<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)</b>	<b>50 866,9</b>	<b>50 066,8</b>	<b>-1,57 %</b>
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	50 443,9	50 028,8	-0,82 %
dont fiscalité directe locale (R731)	15 588,1	16 111,3	+3,36 %
dont dotations & participations (R74)	11 081,3	8 432,7	-23,90 %
<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>45 645,9</b>	<b>44 994,9</b>	<b>-1,43 %</b>
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	45 279,6	44 641,4	-1,41 %
dont dépenses de personnel (D012)	29 210,9	29 758,8	+1,88 %
ÉPARGNE DE GESTION	5 164,3	5 387,4	+4,32 %
Frais financiers	301,4	318,1	+5,54 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	358,1	2,6	-99,28 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	5 221,0	5 071,9	-2,86 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	5 221,0	5 071,9	-2,86 %
Amortissement du capital de la dette	1 491,4	1 491,7	+0,02 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	3 729,6	3 580,2	-4,01 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	3 729,6	3 580,2	-4,01 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	6 348,6	5 876,8	-7,43 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	3 884,9	1 775,2	-54,30 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	0,0	0,0	-
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	10 866,5	12 132,5	+11,65 %
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12</b>	<b>12 132,5</b>	<b>11 611,2</b>	<b>-4,30 %</b>
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</b>	<b>12 545,6</b>	<b>10 995,1</b>	<b>-12,36 %</b>

— Dépenses réelles de fonctionnement en k€



— Dépenses réelles de fonctionnement en base 100



- Charges à caractère général
- Charges exceptionnelles
- Charges de personnel
- Dotations aux amortissements et provisions
- Atténuations de produits
- Dépenses imprévues de fonctionnement
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières

## Les dépenses de fonctionnement

**Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 44 994,9 K€ soit une baisse de 1,43% en comparaison à 2023.**

*Les efforts de rationalisation ont permis de contenir les fondamentaux budgétaires de la collectivité.*



### Les charges à caractère général : (Chapitre 011)

Elles regroupent les dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité, à l'entretien des bâtiments communaux, à la mise en place de services publics et plus globalement au développement des prestations en faveur des Ulissiennes et Ulissiens.

Ce chapitre s'élève à 9 852,7 K€, soit 799 K€ de dépenses non réalisées par rapport au budget 2024. En comparaison avec le réalisé de l'exercice précédent, on constate une baisse de 10,67% de ces charges qui s'explique globalement par la diminution des fluides et notamment le chauffage ainsi que le poste de maintenance relative au marché d'exploitation des installations de chauffage et ventilation.

Conformément aux efforts consentis par les services, qui ont opéré à la diminution de 8% de leurs dépenses courantes lors de la préparation du budget, cette évolution s'explique par une légère baisse du chapitre 011.

Ces dépenses se composent essentiellement :

- des fournitures diverses (fournitures administratives et scolaires, fournitures d'entretien, affranchissement, petit équipement pour les activités proposées aux usagers des structures municipales, vêtements de travail et équipements de protection),
- des fluides (télécommunications, eau, énergie, chauffage, carburant),
- des contrats de prestations de service (transports collectifs, fourniture de repas pour la restauration scolaire, assurances),
- des prestations de maintenance,
- de l'entretien des bâtiments, espaces publics et matériels de la ville,
- des locations de matériels et de l'hébergement des logiciels métiers et outils numériques de modernisation du service public,
- des taxes payées par la Ville pour son patrimoine,
- des formations et maintien des compétences,
- des événements culturels et sportifs sur le territoire communal,
- des frais divers de fonctionnement (honoraires, services bancaires, affranchissements, frais de missions, annonces et insertions, cotisations diverses),
- des frais de nettoyage, de gardiennage, et remboursements à des organismes divers.

# 05

## Les dépenses de fonctionnement

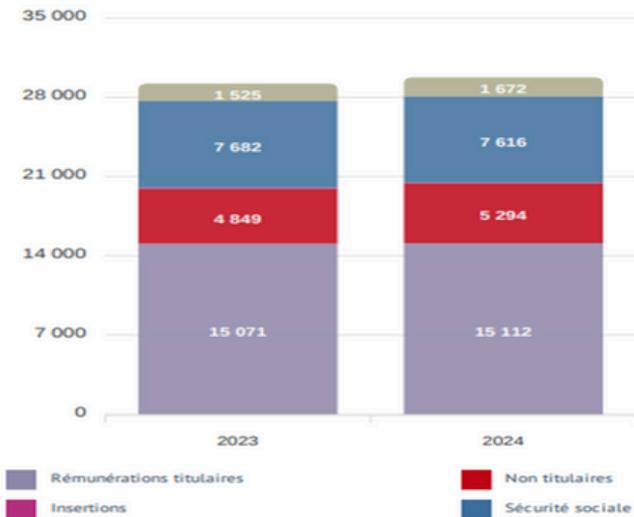
Charges générales en k€



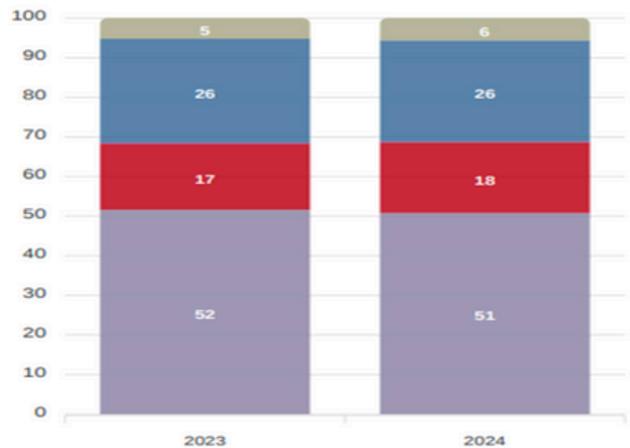
### Les charges de personnel: (Chapitre 012)

Le chapitre 012 s'élève à 29 758,8 K€, soit 363 K€ de dépenses non réalisées par rapport au budget 2024. Ce chapitre, en augmentation de 1,88 %, enregistre principalement la rémunération et les charges sociales du personnel communal.

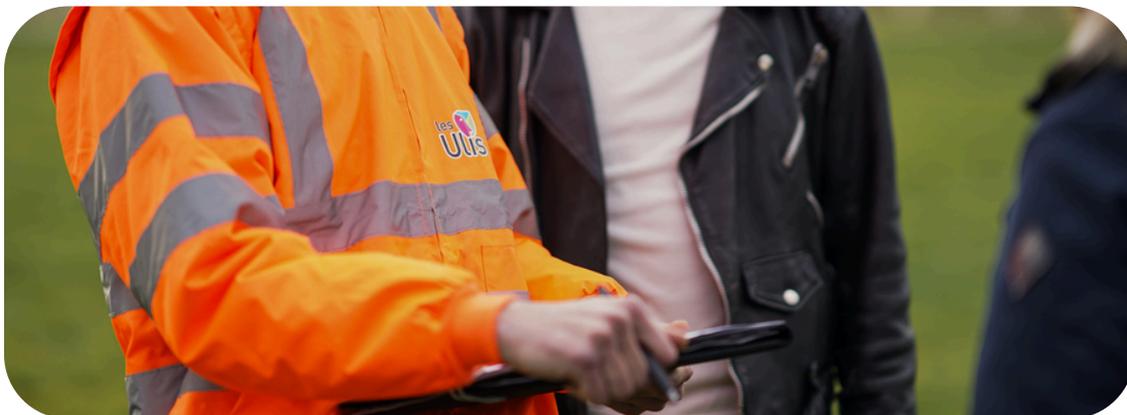
Dépenses de personnel en k€



Dépenses de personnel en base 100



## Les charges de personnel: (Chapitre 012)



### La structure des effectifs et l'évolution des dépenses de personnel en 2024

Au 31 décembre 2024, la collectivité dispose de 675 postes permanents correspondant à 671,8 équivalents temps plein (ETP), dont 26 postes d'assistant(e)s maternel(le)s.

Les emplois permanents représentent toujours plus de 90% des dépenses du chapitre 012.

Cette année a encore été marquée par des difficultés de recrutement sur des postes nécessitant une expérience et/ou expertise technique pointue, entraînant une moyenne d'environ 10 postes vacants par mois.

De ce fait, beaucoup plus d'heures supplémentaires ont été réalisées par rapport aux prévisions, pour un budget total représentant environ 330 878 €

Par ailleurs, les usures professionnelles sur les métiers techniques physiques font que les aménagements de postes sont de plus en plus nombreux et complexes, ne permettant pas la réalisation de toutes les tâches inhérentes à un poste de travail, ainsi que l'augmentation du nombre de jours d'arrêts et ont eu un impact important sur le besoin de recrutement temporaire.

En remplacements d'agents absents, les besoins de renforts ponctuels ont donc été plus importants que les prévisions.

L'augmentation des inaptitudes ou restrictions physiques au poste de travail, notamment sur les postes techniques (ATSEM, restauration et même administratifs), rendent nécessaires le recours à des renforts ponctuels.

Par ailleurs presque 68.5 % des agents permanents ont plus de 40 ans dont 41.5 % ont plus de 50 ans. Ce phénomène risque de s'amplifier, malgré le travail continu mené sur l'anticipation des usures professionnelles et l'accompagnement à la réorientation professionnelle.

Le coût de ces remplacements ou renforts ponctuels s'élève à environ 598 226 € au 31 décembre 2024, représentant 2 % de la masse salariale.

## Les charges de personnel: (Chapitre 012)

S'agissant des dispositifs d'insertions/apprentissage/stagiaires écoles :

- 9 apprentis ont été recrutés en 2024 (actuellement 7 en poste).
- 4 personnes bénéficient de Contrat Unique d'Insertion (CAE-PEC) dont 1 contrat adulte relais en pour lequel un recrutement sur un poste vacant lui a été proposé au 01/06/2024.

Le budget prévisionnel pour ces dispositifs n'a été consommé qu'à hauteur de 55 %, soit une dépense d'environ 167 081 € (pour un budget voté de 303 855 €), ce qui s'explique par la baisse de l'ensemble de ces dispositifs qui passe de 18 postes en 2023 contre seulement 11 postes en 2024.

Concernant les emplois saisonniers, 75 jeunes ont été recrutés sur la saison estivale dont 39 dans les centres de loisirs pour une dépense de 214 183 €.

Enfin, au sujet des mises à disposition de personnel :

Conformément à la convention établie avec la communauté d'agglomération, 21 agents sont mis à disposition de la CPS, sur les compétences voirie et aménagement urbain, pour un équivalent de 10.19 ETP.

La somme de 456 967 € correspondant aux salaires et CLECT est refacturée au territoire.

La ville met également à disposition du CCAS 6 agents à temps complet, soit une masse salariale de 285 970 €, et 4 agents sont mis à disposition de la caisse des écoles, dans le cadre du projet de réussite éducative, pour un montant de 177 615 €.

## Les éléments de rémunération de l'année 2024

Au 31 décembre 2024, le traitement indiciaire représente environ 51 % du budget réalisé soit 13 832 302 € (*agents titulaires et contractuels indiciaires - ne sont pas pris en compte les assistantes maternelles, les vacataires et intermittents du spectacle*).

La nouvelle bonification indiciaire s'élève à 129 384 € (ne sont concernés que les agents titulaires), le supplément familial de traitement est de 274 659 € et la part consacrée au régime indemnitaire des agents équivaut à 2 651 219 € (9 % du budget réalisé au 31 décembre 2024).

969 444 € sont versés pour la prime de fin d'année de la collectivité conservée au titre des avantages acquis avant 1984, au sens de l'article 111 de la loi n°84-53. Cette prime étant versée en 2 fois : la 1ère partie de la prime qui a été versée fin mai la seconde partie a été versée fin novembre.

106 973 € ont été versés dans le cadre du Complément indemnitaire (CIA).

Les avantages en nature (logements et repas) s'élèvent à 90 610 €.

Cette année, les dépenses liées aux validations de service s'élèvent à 2 354 €, en baisse significative comparé à l'année 2023 (67 552 €). Les demandes de validation des périodes travaillées avant titularisation pour les agents concernés sont aléatoires d'une année sur l'autre et ne peuvent être évaluées.

8 549 € ont été dépensés pour les frais de déplacement et formation contre 16 478 € en 2023.

## Les charges de personnel: (Chapitre 012)

S'agissant du coût global dédié l'action sociale à destination de ses agents, la collectivité a dépensé 271 183 € en 2024 (soit environ 1% de la masse salariale des emplois permanents).

49 308 € ont été consacrés aux remboursements de prestations sociales (centre de loisirs, enfant porteur d'un handicap...) et 140 365 € à la participation mutuelle et prévoyance.

Par ailleurs, la ville verse 127 813 € au Comité National d'Action Social (CNAS) afin que les agents puissent bénéficier de l'ensemble des prestations proposées par cet organisme.

La durée effective du travail

Avec la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, les régimes dérogatoires aux 1607 heures ont été supprimés.

Dans le respect du dialogue social et de la négociation, la ville a mis en place les 1607 heures au 1er janvier 2023. Les agents annualisés travaillent 1600 heures plus 7 heures pour la journée de solidarité.

D'autre part, le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune des Ulis est fixé à 37 heures par semaine pour l'ensemble des agents inscrits dans un cycle hebdomadaire et à 39 heures par semaine pour les directeurs, les collaborateurs de cabinet et les membres de la Direction générale.

## Les atténuations de produits : (Chapitre 014)

Elles s'élèvent à 2 745 K€ pour l'exercice 2024, soit une réalisation identique à l'année précédente représentant une dépense stable. Ce chapitre enregistre principalement les dépenses liées à la péréquation.

Le détail de ce chapitre se présente ainsi :

<b>FNGIR</b>	2 733 562 €
<b>FSRIF</b>	12 200 €

S'agissant du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), qui vise à maintenir les ressources des collectivités suite à la réforme fiscale de 2009, il s'élève à 2 733 562 €.

Pour rappel le FNGIR permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle soient identiques à celles perçues avant cette suppression. Les montants prélevés ou reversés au titre du FNGIR sont fixes et reconduits chaque année.

De plus, la ville contribue, dans une moindre mesure, au fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF) à hauteur de 12 K€. Ce fonds traduit l'indispensable effort de solidarité entre les territoires. Il complète les mécanisme de péréquation mis en œuvre par l'Etat.

## Autres charges de gestion courante : (Chapitre 65)

Ce chapitre enregistre une dépense totale qui s'élève à 2 284 K€ pour l'exercice 2024, avec une légère de baisse de 0,39% en comparaison au compte financier 2023. Cette baisse s'explique par la prestation relative à l'accompagnement au changement d'Office 365 qui a été réalisée en 2023 pour une durée d'un an et non reconduite en 2024.

Il est principalement utilisé pour les subventions versées aux associations et aux différents organismes partenaires de la collectivité (CCAS,CDE).

Ainsi, l'année 2024 a vu le versement de près de 827 K€ aux associations, de 370 K€ au Centre Communal d'Action Social et de plus de 224 K€ à la Caisse des écoles.

Malgré les contraintes qui pèsent sur la collectivité, le soutien de la ville à son tissu associatif est passé de 669 K€ en 2020 à 827 K€ en 2024, soit 23,61% d'augmentation. Ces participations financières de la ville sont des marqueurs forts du soutien qu'apporte la municipalité au tissu associatif et à la mise en place d'actions ciblées dans le cadre de projets portés par le CCAS et la CDE.

Les indemnités des élus incluant les cotisations ainsi que les formations représentant une dépense de 335 K€.

La ville a également réalisé des admissions en non valeur et en créances éteintes, compte tenu des informations transmises par le comptable public à hauteur de 25,3 K€.

Enfin la ville s'est acquittée de la somme de 117 K€ correspondant au versement de cotisations à des organismes et publiques divers (le Syndicat Intercommunal du Cimetière-crématorium de l'Orme à Moineaux des Ulis (SICOMU), le Système Interministériel d'Échanges d'Informations (SIEI) relatives au décrochage scolaire.

## Les charges financières : (Chapitre 66)

Ce chapitre comptabilise les charges liées aux intérêts de la dette ainsi que les intérêts courus non échus qui affiche un réalisé global de 318 K€ pour 2024. L'évolution de ce chapitre évolue en fonction des taux d'intérêts et des marchés financiers notamment pour les emprunts variables.

## Les charges exceptionnelles : (Chapitre 67)

Ce chapitre s'élève à 14,9 K€. Ce poste enregistre les dépenses à caractère exceptionnelles survenues durant l'exercice. Il s'agit principalement de régularisations comptables et de remboursements effectués par la ville.

## Les dotations et provisions : (Chapitre 68)

Les provisions affichent un réalisé de 20,5 K€ ; ces opérations correspondent aux provisions que doit constituer la ville, dans le cadre du respect du principe de prudence, afin de pallier aux éventuelles charges que pourraient constituer le non recouvrement des créances de la ville. Cette démarche participe à l'amélioration de la qualité des comptes de la ville.

## Les opérations d'ordre : (Chapitre 042)

D'un montant réalisé de 2 364 K€, ces opérations correspondent aux amortissements des investissements réalisés. Il s'agit de charges calculées rendant compte de la dépréciation de la valeur des biens acquis.

# Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

## Les recettes de fonctionnement

Au niveau des recettes, on trouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité
- Les dotations, subventions et participations
- Les produits des services des usagers, du domaine et ventes diverses.

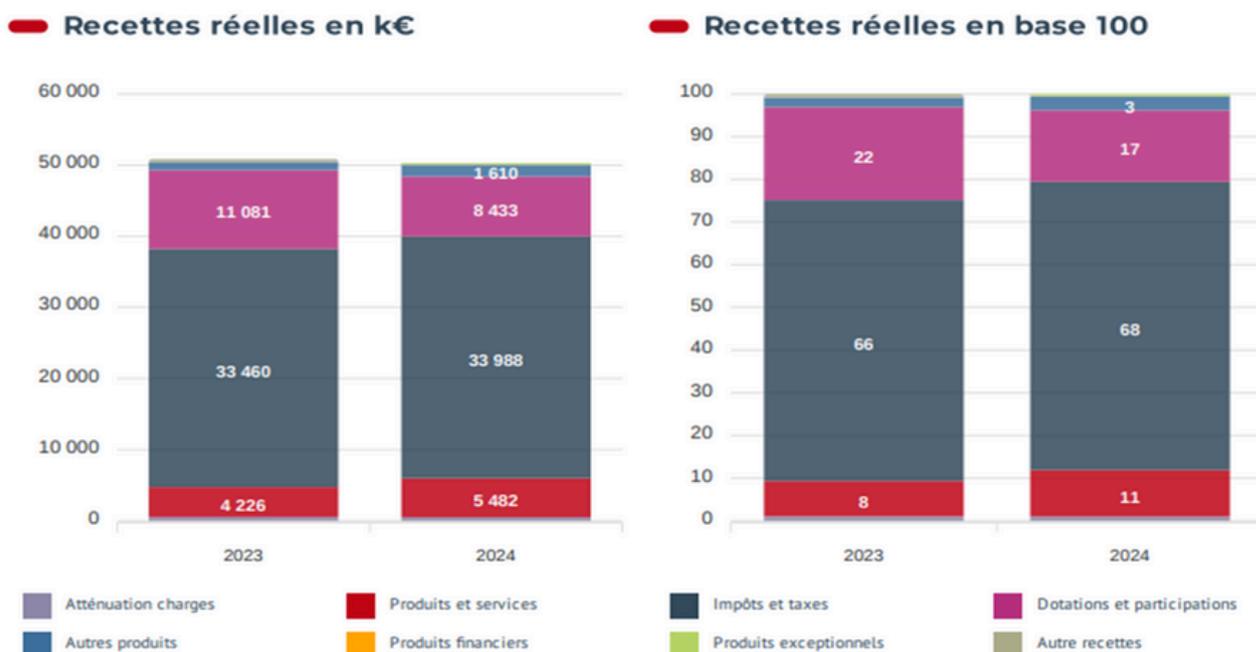
Ces recettes sont indispensables au financement des politiques publiques voulues par la municipalité et maintiennent en partie l'autonomie financière de la collectivité.

Recettes réelles de fonctionnement	2023	2024	% an
Atténuations de charges (R013)	545,0 k€	516,4 k€	-5,26 %
Produits des services (R70)	4 226,3 k€	5 482,3 k€	+29,72 %
Impôts et taxes (R73)	33 459,8 k€	33 987,7 k€	+1,58 %
Dotations et participations 350R74)	11 081,3 k€	8 432,7 k€	-23,90 %
Autres produits de gestion courante (R75)	1 131,5 k€	1 609,9 k€	+42,27 %
Produits financiers (R76)	4,2 k€	1,6 k€	-62,36 %
Produits exceptionnels (R77)	0,6 k€	263,8 k€	+47063,70 %
Reprises sur amortissement, dotations et provisions (R78)	418,3 k€	26,6 k€	-93,64 %
Autres recettes de fonctionnement	0,0 k€	0,0 k€	-
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>50 866,9 k€</b>	<b>50 320,8 k€</b>	<b>-1,07 %</b>

Pour l'exercice 2024, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 50 320,8 K€.

En comparaison à 2023, elles sont sensiblement en baisse de 1,07% principalement en raison de la fermeture du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), prestation pour laquelle la commune percevait un remboursement de la part du Département.

L'année 2024 a été marquée par un ralentissement des recettes. Néanmoins la dynamique des produits fiscaux qui s'explique par la revalorisation des bases des impositions fiscales permet de maintenir le cap des recettes de fonctionnement.



### Les atténuations de charges (Chapitre 013)

La réalisation de ce chapitre s'élève à 516 K€ contre 545 K€ en 2023, soit une baisse de cette recette de 5,26%.

Ce chapitre retrace les recettes atténuant les charges de personnel. Elles correspondent pour l'essentiel aux remboursements d'indemnités journalières et aux remboursements de charges sociales. Ce poste est aléatoire et difficile à évaluer en terme de prévision et réalisation étant donné que c'est lié à l'absentéisme des agents pour maladie.

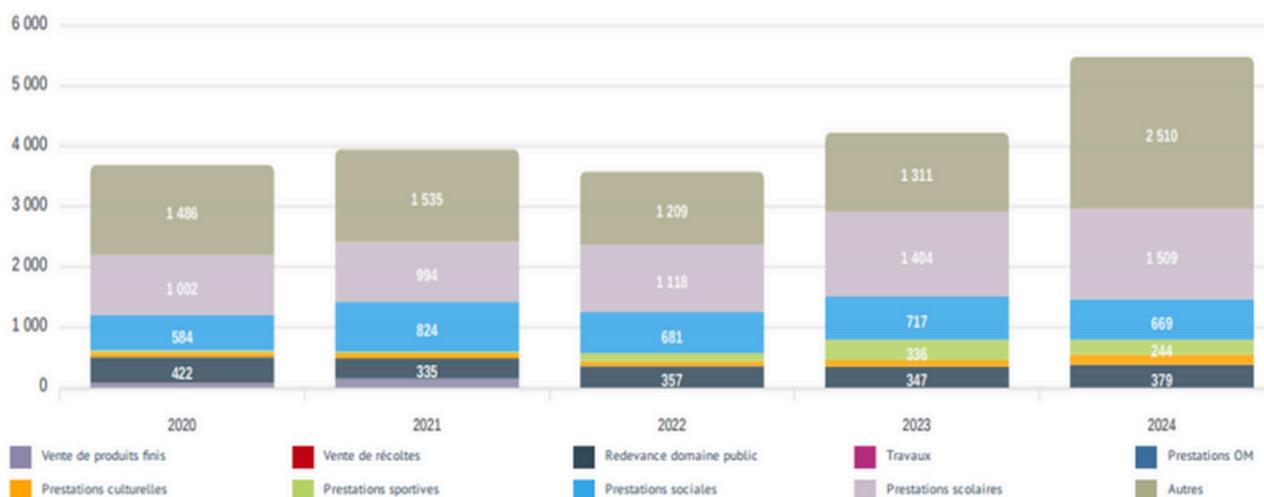
### Les produits de services (Chapitre 70)

Ce chapitre s'élève à 5 482 K€, soit 1 256 K€ de recettes supplémentaires par rapport au budget 2023. En augmentation de 29,72 %, il regroupe l'ensemble des recettes liées aux activités et autres prestations de la collectivité en faveur des Ulissiennes et des Ulisiens, y compris l'ensemble des redevances d'occupation du domaine public. Ces recettes sont essentiellement composées :

- des produits de services à destination de l'enfance pour 1 508 K€ (facturation de la restauration scolaire, des services périscolaires et extrascolaires);
- des produits des services à caractère culturel (billetterie Boris Vian, Café musique Radazik et cinéma Jacques Prévert) pour 170 K€ ;
- des produits de services à caractère social ou sportif (facturation des services d'accueil de petite enfance - crèches et multi-accueils, prestations en direction des aînés, Centre de santé, et tarification des accès à certains équipements sportifs) pour 685 K€ ;

- des produits de loyers et de la redevance d'occupation du domaine public : 378 K€ ;
- des refacturations auprès de la CPS ou autres (CCAS et Caisse des écoles) pour les agents municipaux mis à disposition pour 896 K€ ;
- des remboursements de frais à la CPS et autres redevables pour le fonctionnement de la MJD, UFR, Bibliothèque, Médiathèque pour 212 K€ ;
- des paiement de charges et des loyers par les locataires utilisant les locaux de la ville pour 696 K€.
- du reversement de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) par le SMOYS pour 518 K€.

## Produit des services en k€



## Impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre s'élève à 33 987 K€, soit 528 K€ de plus par rapport à la prévision budgétaire. Ce chapitre, en augmentation de 1,58 % par rapport à 2023, est constitué principalement de l'ensemble des produits fiscaux perçus par la ville, des attributions de compensation et du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France (FSRIF).

La fiscalité de la ville poursuit sa dynamique, portée par l'évolution des bases fiscales (taxe foncière sur les propriétés bâties TFPB) avec une revalorisation des bases foncières de 1,7% pour l'année 2024. Cette réactualisation mécanique des bases d'imposition est un des principaux leviers pour la commune lui permettant ainsi de dégager plus de marges de manœuvres afin de faire face à des dépenses imprévues.

En 2024, les produits des impôts directs ont représenté 16 106 K€ et les compensations fiscales, celles-ci s'élèvent, à 745 K€.

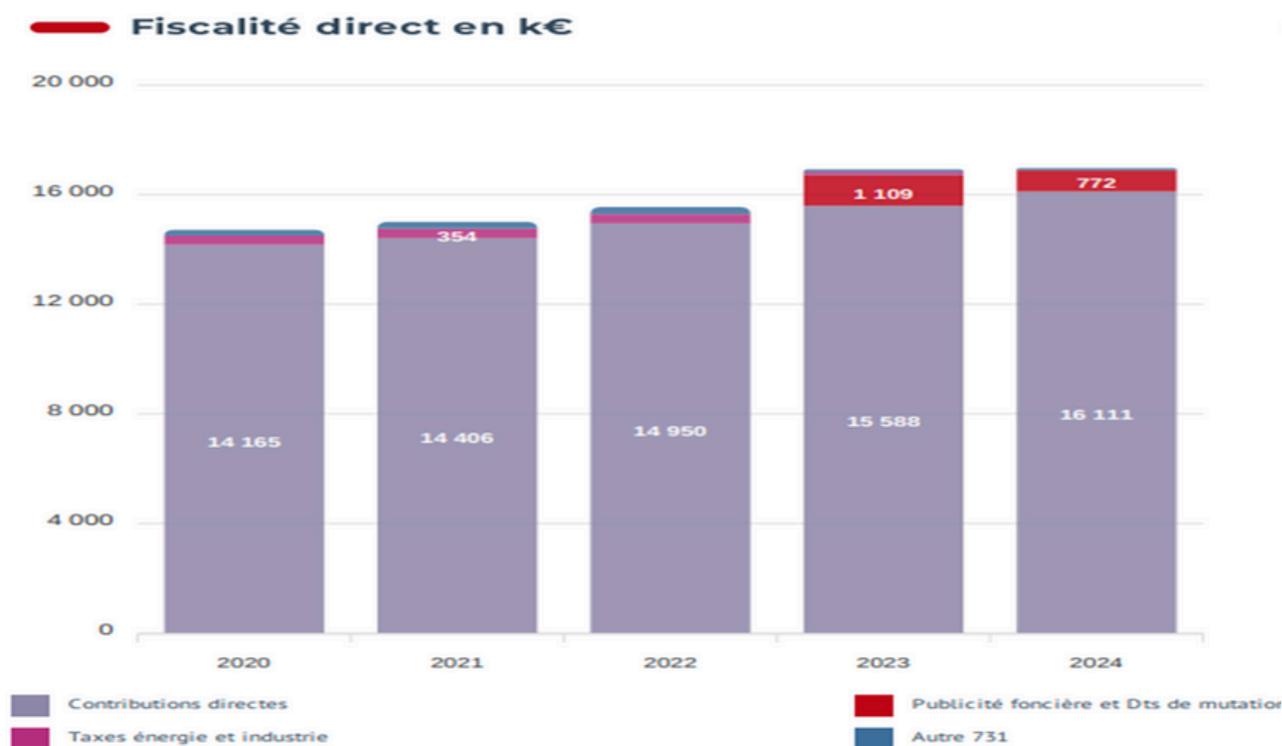
Il convient enfin de rappeler que la municipalité continue de maintenir les taux de fiscalité au même niveau que depuis le début du mandat.

S'agissant des attributions de compensation, elles s'élèvent à 14 973 K€ en 2024 contre 14 727 K€ en 2023, soit un gain de près de 246 K€. Pour information, l'attribution de compensation, sans modification du périmètre de compétences transférées, intègre l'impact lié au transfert de personnel dans le cadre du transfert de la compétence voirie, la neutralisation des charges liées à l'animation du parc d'activité de Courtabœuf et la modification du montant de crédits consacrés à l'entretien de la voirie de la ville.

S'agissant du FSRIF, pour lequel la ville est contributrice et bénéficiaire, le montant perçu en 2024 s'élève à 1 676 K€, soit 165 K€ de plus qu'en 2023. Pour rappel, ce dispositif de péréquation horizontale, le FSRIF a été créé en 1991 afin d'améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France et de gommer les inégalités de territoires.

S'agissant des autres produits fiscaux perçus, il convient de distinguer :

- la taxe additionnelle aux droits de mutation : 772 K€ contre 1 109 K€ en 2023
- la taxe de séjour : 63.53 K€ contre 1,3 K€ en 2023,
- la fiscalité reversée par la communauté d'agglomération Paris-Saclay : 371 K€ contre 303 K€ en 2023,
- la taxe sur les pylônes électriques : 18 K€ contre 16 K€ en 2023.



### Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations regroupent principalement les versements de l'État en faveur de la commune tels que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et les compensations fiscales.

Ce chapitre s'établit à 8 432 K€, soit une baisse de 23,90 % par rapport au réalisé 2023 qui s'explique par l'absence de recettes exceptionnelles relative à l'article 14 de la loi de LFR pour 2022 dans le cadre du filet de sécurité compensant les collectivités qui ont vu leurs ratios se dégrader en raison de la hausse des prix de l'énergie et du rehaussement du point d'indice. A périmètre constant, le chapitre affiche une augmentation de 3,28 % en comparaison à 2023.

Ainsi, la ville a perçu sur cet exercice, respectivement pour la DGF et pour la DSU, les sommes de 1 541 K€ et 2 727 K€.

# 05

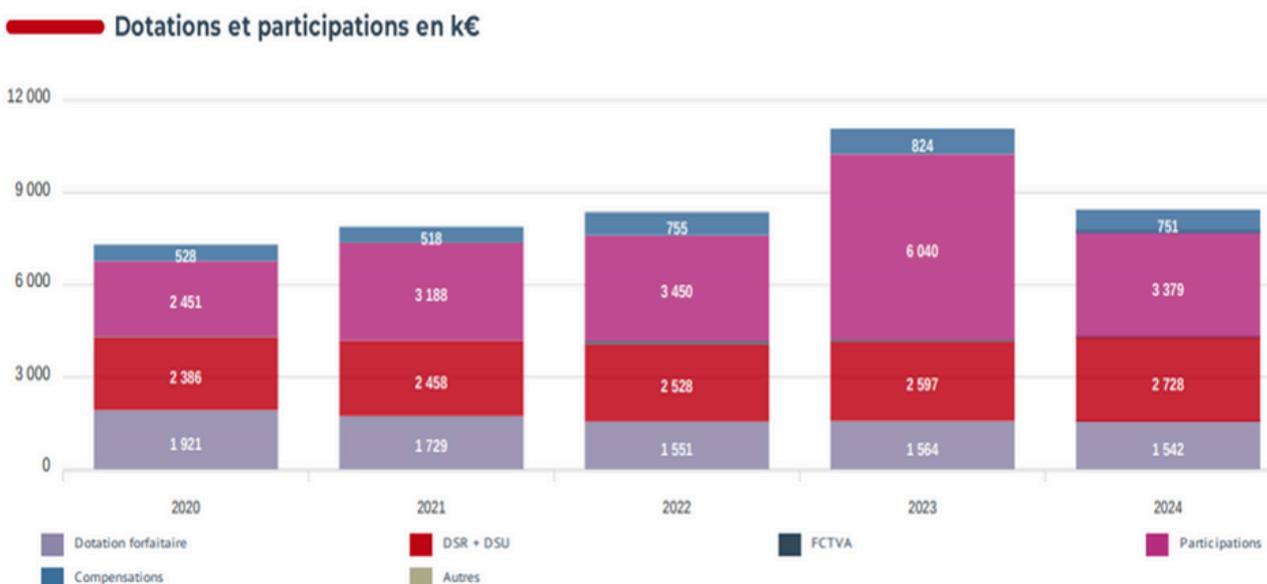
## Les dépenses de fonctionnement

S'agissant des prestations versées par la CAF, elles sont en légère augmentation par rapport à l'année 2023 affichant des recettes totales à hauteur de 2 740 € contre 2 713 K€ en comparaison à l'exercice précédent.

Ces recettes supplémentaires proviennent de régularisation sur exercices antérieurs. Ces prestations participent à la réalisation de missions de service public telles que l'accueil des enfants, la diffusion de la culture ou des actions en direction de publics sensibles (handicap, âgés, etc...). Elles varient en fonction de la fréquentation des structures d'accueil et de la mise en place de certaines actions en faveur des Ulissiennes et des Ulissiens.

De plus, la ville a perçu 156K€ de participations de l'état, de la Région et du Département pour financer des actions mises en places par la collectivité, soit une augmentation de 17 K€ en comparaison à 2023.

Enfin, les allocations compensatrices perçues en 2024 s'élèvent à hauteur de 745 K€ pour cet exercice.



### Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les produits inscrits dans ce chapitre s'élèvent à 1 609 K€, représentant une recette supplémentaire de 478 K€ par rapport à l'exercice 2023. Ces recettes proviennent principalement des loyers que perçoit la collectivité pour son patrimoine immobilier (793 K€). Par ailleurs, il a été enregistré également les redevances versées par les concessionnaires (376 K€), notamment pour la gestion du marché ainsi qu'une recette d'un montant de 300 K€ relative à un mécénat pour le projet de désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles.

### Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Ce chapitre s'élève à 46 K€ pour l'exercice 2024. Il intègre certaines opérations particulières et autres régularisations réalisées en 2024 comme le prévoit la nomenclature comptable M57.

## 05

# Les dépenses de fonctionnement

## VUE D'ENSEMBLE en k€

EQUILIBRES FINANCIERS	2020	2021	2022	2023	2024	% an
<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)</b>	<b>44 491,4</b>	<b>46 266,3</b>	<b>46 401,1</b>	<b>50 866,9</b>	<b>50 066,8</b>	<b>+3,00 %</b>
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	44 348,1	45 422,8	46 215,0	50 443,9	50 028,8	+3,06 %
dont fiscalité directe locale (R731)	14 165,2	14 406,3	14 950,0	15 588,1	16 111,3	+3,27 %
dont dotations & participations (R74)	7 314,2	7 892,8	8 372,5	11 081,3	8 432,7	+3,62 %
<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>37 963,7</b>	<b>38 684,4</b>	<b>42 443,3</b>	<b>45 645,9</b>	<b>44 994,9</b>	<b>+4,34 %</b>
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	37 626,3	38 319,5	41 663,8	45 279,6	44 641,4	+4,37 %
dont dépenses de personnel (D012)	25 861,4	26 400,6	27 784,9	29 210,9	29 758,8	+3,57 %
ÉPARGNE DE GESTION	6 721,8	7 103,3	4 551,2	5 164,3	5 387,4	-5,38 %
Frais financiers	254,5	226,6	224,6	301,4	318,1	+5,74 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	60,3	705,2	-368,7	358,1	2,6	-54,50 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	6 527,6	7 581,9	3 957,8	5 221,0	5 071,9	-6,11 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	6 527,6	7 581,9	3 957,8	5 221,0	5 071,9	-6,11 %
Amortissement du capital de la dette	1 848,1	1 580,2	1 653,3	1 491,4	1 491,7	-5,22 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	4 679,5	6 001,7	2 304,6	3 729,6	3 580,2	-6,47 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	4 679,5	6 001,7	2 304,6	3 729,6	3 580,2	-6,47 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	3 872,6	4 195,8	8 713,7	6 348,6	5 876,8	+10,99 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	1 245,6	3 409,7	4 212,7	3 884,9	1 775,2	+9,26 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	0,0	1 000,0	0,0	0,0	0,0	-
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	4 794,6	6 847,2	13 062,9	10 866,5	12 132,5	+26,12 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	6 847,2	13 062,9	10 866,5	12 132,5	11 611,2	+14,11 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	16 353,1	15 690,3	14 037,0	12 545,6	10 995,1	-9,45 %

# Section d'investissement

La section de d'investissement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires à la valorisation du patrimoine de la collectivité.

## Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement représentent principalement :

- Les immobilisations incorporelles
- Les immobilisations corporelles
- Les remboursements des emprunts

Ces dépenses ont vocation à rester durablement dans l'actif de la collectivité.

Au contraire des dépenses de fonctionnement qui sont liées à des activités courantes, les dépenses d'investissement ont pour conséquence l'augmentation du patrimoine de la ville.

Les dépenses ainsi prévues portent à la fois sur l'amélioration des équipements de la ville, sur le démarrage ou la poursuite d'opérations d'envergures et sur l'acquisition ou le renouvellement de matériels. Il convient de rajouter à ces dépenses les subventions d'investissement accordées par la ville et le remboursement du capital de la dette.

Elles portent principalement sur la rénovation de l'espace public et des équipements municipaux (équipements scolaires, équipements sportifs) permettant l'amélioration du cadre de vie et répondant aux besoins des Ulissiennes et des Ulissiens.

Ces dépenses sont généralement financée par des emprunts, des subventions, des fonds propres de la commune et éventuellement d'autres sources de financement.

**Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 7 368 K€ pour l'exercice 2024. Cela représente 25,87% du budget voté 2024.**

Malgré un contexte compliqué lié à différents facteurs instaurant un climat instable et l'inflation générant des coûts de matières premières assez importants, la commune entend respecter ses engagements et projette de continuer à réaliser un nombre de projets importants autour des différentes politiques publiques.

En effet, le projet phare relatif à la rénovation des groupes scolaires a déjà fait l'objet de consultations et de lancement d'études qui ont été réalisées en 2024 afin d'établir la feuille de route de la municipalité au regard de l'envergure de ce projet et des enjeux environnementaux.

## 06

# Les dépenses d'investissement

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	1 063 860,00	960 533,79	90,29	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	25 851 324,46	4 885 341,18	18,90	4 658 517,95
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>26 915 184,46</b>	<b>5 845 874,97</b>	<b>21,72</b>	<b>4 658 517,95</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 563 220,00	1 522 557,35	97,40	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 563 220,00</b>	<b>1 522 557,35</b>	<b>97,40</b>	<b>5 000,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>28 478 404,46</b>	<b>7 368 432,32</b>	<b>25,87</b>	<b>4 663 517,95</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	48 470,00	46 581,00	96,10	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	111 000,00	109 800,13	98,92	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>	<b>159 470,00</b>	<b>156 381,13</b>	<b>98,06</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>	<b>28 637 874,46</b>	<b>7 524 813,45</b>	<b>26,28</b>	<b>4 663 517,95</b>
001	Solde d'exécution négatif reporté	2 141 431,03			
	<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>	<b>30 779 305,49</b>	<b>7 524 813,45</b>		<b>4 663 517,95</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 841 752,00	573 995,66	14,94	2 716 292,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 520 463,40	977,73	0,01	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	20 733,29	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 350 000,00	0,00	0,00	2 350 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 810 781,88	3 789 215,77	99,43	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	29 652,00	29 652,00	100,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>16 632 649,28</b>	<b>4 414 574,45</b>	<b>26,54</b>	<b>5 066 292,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	11 785 656,21			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 250 000,00	2 364 430,82	105,09	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	111 000,00	109 800,13	98,92	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>	<b>14 146 656,21</b>	<b>2 474 230,95</b>	<b>17,49</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>	<b>30 779 305,49</b>	<b>6 888 805,40</b>	<b>22,38</b>	<b>5 066 292,00</b>
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00			
	<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>	<b>30 779 305,49</b>	<b>6 888 805,40</b>		<b>5 066 292,00</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

## S'agissant des subventions versées :

La ville a procédé au versement des fonds de concours liés au transfert de la compétence voirie (Ville et Courtabœuf) à hauteur de 960 K€.

## Les opérations AP/CP:

- S'agissant de la rénovation des toitures pyramidales (opération 20172) : Durant l'exercice 2023, la phase 2 et 3 de cette AP ont été réalisées pour un montant de 611 K€ . Elle matérialise l'avancée des travaux de rénovation énergétique des toitures et sur les bâtiments présentant les mêmes caractéristiques.
- S'agissant de la rénovation des groupes scolaires (opération 20231) : Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction d'un règlement de consultation et d'un cahier des clauses particulières a été réalisée pour un montant de 1 800 €.
- S'agissant de la création de cours végétalisées (opération 20232) : Des études relatives à des analyses de perméabilité de la cour des Bergères et des plans topographiques ont été engagées à hauteur de 15,9 K€.

## S'agissant des opérations globales réalisées:

### Opération 100 – Bâtiments : 309 K€ dont :

- des travaux dans les logements communaux pour 60 K€
- des travaux de réaménagement ALMO châtaigneraie en CMS pour 42 K€
- des travaux à l'hôtel de ville pour 45 K€
- des travaux e rénovation du RPE Courdimanche pour 24 K€
- des travaux au centre technique municipal pour 8 K€
- des travaux dans les zones techniques des crèches et multi-accueil pour 59 K€

### Opération 200 – Enseignement formation : 1 534 K€ dont :

- Travaux d'extension du groupe scolaire le Parc pour 697 K€
- Création de cour végétalisée Courdimanche pour 168 K€
- Travaux d'aménagement de dépose minute et de mise en place de clôture à la maternelle Tournemire pour 129K€
- Rénovation des menuiseries extérieures du groupe scolaire des Bergères et des parties communes de Courdimanche pour 90 K€
- Achat de mobilier dans les écoles pour 33 K€
- Travaux de réfection des toitures office des Avelines pour 86K€
- Remplacement des menuiseries extérieures info jeunes pour 50 K€

### Opération 300 – Culture : 10,9 K€ :

Il s'agit des travaux réalisés sur les équipements culturels, en particulier :

- Frais d'études pour la création d'ascenseur à la maison d'enseignement artistique pour 7 K€
- Fourniture et pose d'un rideau métallique à l'espace culturel Boris Vian pour 1,7 K€

### Opération 400 – Sport et jeunesse : 185,7 K€ :

Il s'agit des travaux réalisés dans les équipements sportifs, en particulier la piscine.

- Travaux de réhabilitation de la piscine, de mise en sécurité de la charpente et toiture à hauteur de 128 K€
- Enlèvement et installation de protection murale et acquisition de tatamis au gymnase des Amonts pour 18 K€
- Pose d'un panier de basket au gymnase des Amonts pour 15 K€



## Opération 800 – Aménagement urbain : 1 072 K€ :

Il s'agit dans le cadre de cette opération des travaux réalisés pour l'aménagement de l'espace public, et notamment :

- Réaménagement des parcs (plantations, aires de jeux, création verger ) à hauteur de 496 K€
- Travaux de réhabilitation de la galerie technique pour 266 K€
- Etudes schéma directeur pour la réalisation des pistes cyclables pour 22 K€
- Travaux de rénovation des sous stations à hauteur de 142 K€

## Opération 2000 – Renouvellement de matériel : 462 K€ dont :

- Acquisition de véhicules et de vélos électriques pour un montant de 98 K€
- Achat de divers matériels et de petits équipements pour la piscine à hauteur de 43 K€
- Achat de petits équipements pour la réalisation des travaux en régie pour 81 K€
- Acquisition de petits équipements (radios portatives et équipements de véhicules) pour la police municipale pour 36 K€
- Achat de petits équipements pour les services culturels pour 52 K€
- Fourniture et pose de jeux pour enfants rue des Bretons pour 22 K€
- Achat de mobilier et divers matériels pour les services administratifs à hauteur de 96 K€

## Opération 3000 – Nouvelles technologies de l'information : 569 K€ :

Il s'agit des outils informatiques nécessaires au fonctionnement de la collectivité, dont :

- Matériel et licences informatique pour les services municipaux à hauteur de 507 K€
- Achat de logiciels et de licences à hauteur de 62 K€





06

# Section d'investissement

La section de d'investissement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires à la valorisation du patrimoine de la collectivité.

## Les recettes d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et des dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend les recettes et les dépenses définies pour un exercice budgétaire correspondant aux différents projets de l'équipe municipale.

Les recettes d'investissement se décomposent principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, la Région, le Département ...)
- Les Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe d'aménagement (FCTVA) ;
- Les emprunts
- Les produits de cessions
- 

**Pour l'exercice 2024, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 4 414 K€. Cela représente 26,53% du budget voté 2024.**

Il s'agit pour la collectivité des ressources financières permettant la réalisation de nouveaux équipements, en fonction des besoins recensés, la réhabilitation ou réagencement des équipements existants. Elles peuvent prendre plusieurs formes ; il peut s'agir de versements à la ville de subventions, du recours à l'emprunt, de l'autofinancement et des ressources propres.

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 841 752,00	573 995,66	14,94	2 716 292,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 520 463,40	977,73	0,01	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	20 733,29	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 350 000,00	0,00	0,00	2 350 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 810 781,88	3 789 215,77	99,43	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	29 652,00	29 652,00	100,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>16 632 649,28</b>	<b>4 414 574,45</b>	<b>26,54</b>	<b>5 066 292,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	11 785 656,21			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 250 000,00	2 364 430,82	105,09	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	111 000,00	109 800,13	98,92	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>14 146 656,21</b>	<b>2 474 230,95</b>	<b>17,49</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>30 779 305,49</b>	<b>6 888 805,40</b>	<b>22,38</b>	<b>5 066 292,00</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>30 779 305,49</b>	<b>6 888 805,40</b>		<b>5 066 292,00</b>

### Les dotations et fonds divers :

Ce chapitre regroupe le FCTVA ainsi que le taxe d'aménagement.

Le FCTVA est dispositif de soutien à l'investissement local de l'Etat qui permet de récupérer cette fraction de TVA au regard des travaux d'investissement réalisés sur l'année écoulée (plan de relance N-1). La recette réalisée en 2024 s'élève à 770 K€.

La taxe d'aménagement est une recette liée aux permis de construire délivrés sur la commune et payée par les pétitionnaires. Elle représente une recette de 125 K€ pour l'exercice 2024.

### Les subventions d'investissement perçues :

Il s'agit des divers dispositifs mobilisables que la commune a sollicité à l'ensemble des organismes financeurs (Département, Région, Préfecture...) conformément au programme d'investissement. Le montant total perçu s'élève à 573 K€ et se décline ainsi :

- Subvention d'un montant de 58 K€ dans le cadre du dispositif DPV 2021 relatif à la rénovation des équipements sportifs
- Subvention d'un montant de 189 K€ relevant du dispositif DPV 2022/2023 concernant la réfection de toitures des Bergères,
- Subvention de 150 K€ émanant de la création d'une aire de jeux au parc urbain dans le cadre du dispositif DPV 2022,
- Les produits relatifs aux amendes de police s'élève à 147 K€

### Les produits financiers :

Cette somme représente le montant de l'emprunt théorique pour les travaux de voirie qui sont de la compétence de la CPS. Du fait de cette compétence, la CPS rembourse à la Ville l'annuité d'emprunt qui a été définie comme étant relative à la réalisation des travaux de voirie sur la commune avant le transfert de compétence. Cette recette est dégressive chaque année et représente pour 2024 la somme de 29 K€.

**L'excédent de fonctionnement capitalisé :**

Il s'agit du montant affecté à la couverture du besoin de financement constaté lors du vote du compte financier unique 2024. Cette somme vient de la section de fonctionnement et est déduite des excédents de clôture constatés en 2024. Il s'élève à 2 893 €.

**Les opérations d'ordre d'investissement :**

D'un montant réalisé de 2 364 K€, ces opérations correspondent aux amortissements des investissements réalisés. Il s'agit de recettes calculées rendant compte de la dépréciation de la valeur des biens acquis.

Ce poste participe à l'autofinancement de la collectivité provenant des excédents de la section de fonctionnement.

**Les opérations patrimoniales :**

Ces opérations comptables portent sur le traitement des frais d'études et d'insertion et la régularisation des comptes d'avances (238, 238) pour un montant total de 109 K€.

# Endettement de la commune

07

## En cours de la dette

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de la commune s'élèverait à 10 995 K€.

L'encours de dette de la collectivité diminue ces dernières années, celle-ci se désendette progressivement. Cette tendance devrait se poursuivre ces prochaines années si aucun nouvel emprunt n'est souscrit.

### S'agissant des emprunts et dettes assimilées :

Les charges financières représentent le capital de la dette que doit obligatoirement rembourser la collectivité. Elles s'élèvent pour 2024 à hauteur de 1 487 K€, contre 1 483 € en 2021.

**En 2024, la commune n'a pas eu besoin de recourir à la contraction d'un emprunt.**

### Synthèse

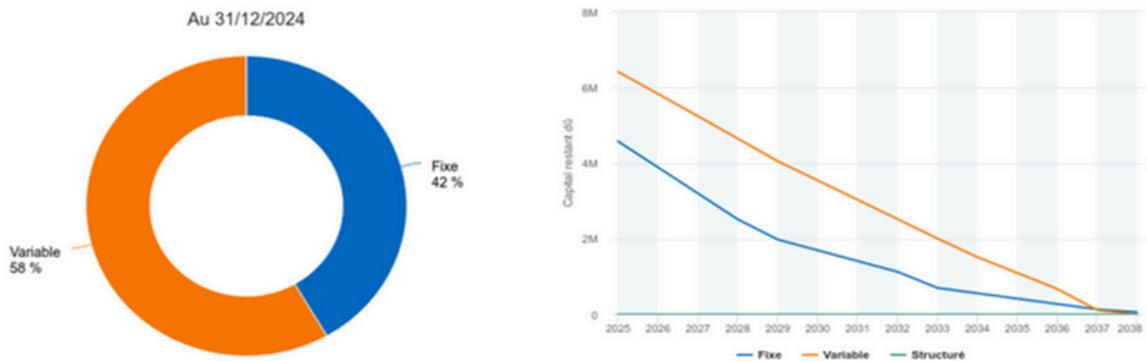
En date du 31/12/2024

	<b>Nombre de financements</b>	<b>13</b>	<b>10 995 081€</b> <b>CRD</b> (au 31/12/2024)
	<b>Durée de vie résiduelle</b>	<b>13 ans et 8 mois</b>	
	<b>Durée de vie résiduelle moyenne</b>	<b>10 ans</b>	
	<b>Taux fixe (part de l'encours)</b>	<b>41,64%</b>	<b>2,73%</b> <b>Taux d'intérêt moyen</b> (30E/360, exercice 2024)
	<b>Taux variable (part de l'encours)</b>	<b>58,36%</b>	
	<b>Taux structuré (part de l'encours)</b>	<b>0%</b>	
	<b>Capital</b>	<b>1 492 K€</b>	<b>1 817 612€</b> <b>Annuité</b> (due sur l'exercice 2024)
	<b>Intérêts</b>	<b>326 K€</b>	
	<b>ICNE au 31/12/2024</b>	<b>67 K€</b>	
	<b>€STR</b>	<b>2,9%</b>  (3,88% au 01/01/2024)	<b>2,14%</b> <b>Taux fixe 15 ans</b>  (2,28% au 01/01/2024)
	<b>Taux fixe 10 ans</b>	<b>2,16%</b>  (2,35% au 01/01/2024)	
	<b>Taux fixe 20 ans</b>	<b>2,1%</b>  (2,24% au 01/01/2024)	

## Taux fixe de marché i

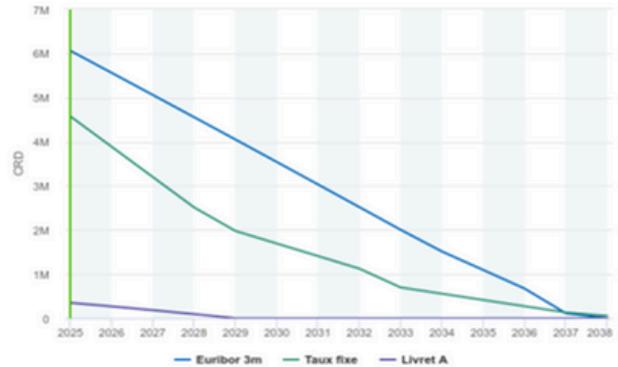
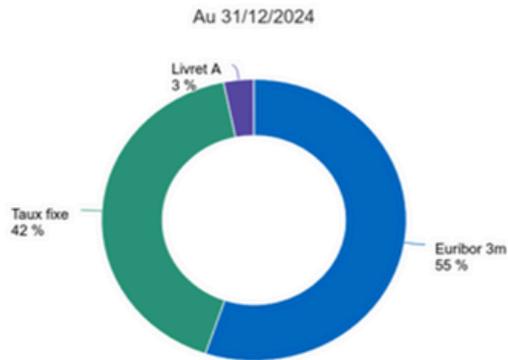
	Taux	evol. 1 mois	evol. 1 an
10 ans	2,17 %	▲ +0,02 %	▼ -0,58 %
15 ans	2,23 %	▲ +0,03 %	▼ -0,37 %
20 ans	2,23 %	▲ +0,04 %	▼ -0,25 %
25 ans	2,20 %	▲ +0,05 %	▼ -0,17 %

## REPARTITION PAR RISQUE



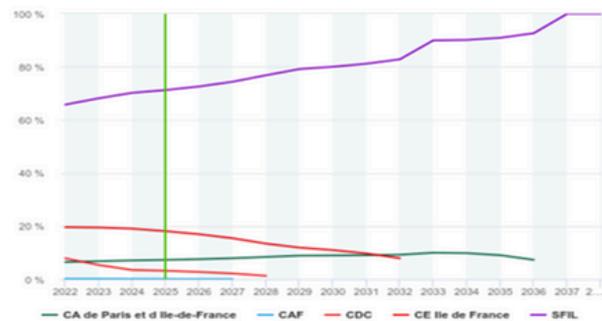
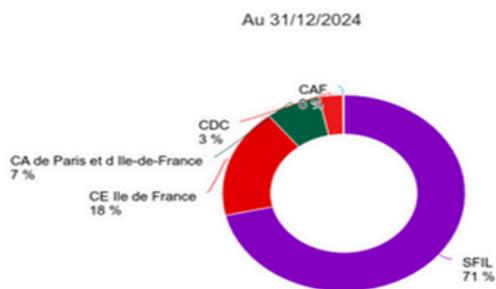
Indexation	CRD	Poids	Nombre	Taux moyen - (ex/360)	Intérêts de l'exercice	Durée résiduelle	CRD au 31/12/2024
Fixe	4 578 630,96€	41,64%	6	2,26%	115 876,87€	13 ans 8 mois et 1 jour	4 578 630,96€
Variable	6 416 449,73€	58,36%	7	4,25%	184 066,56€	12 ans 6 mois et 1 jour	6 416 449,73€

## REPARTITION PAR INDEXATION



Indexation	Nombre de lignes	CRD	Poids
Euribor 3m	3	6 065 364,21€	55,16%
Taux fixe	6	4 578 630,96€	41,64%
Livret A	4	351 085,52€	3,19%

## REPARTITION PAR PRETEUR



Banque		Encours	Nombre de produits en vie	Poids
Société de Financement Local		7 846 614,21€	5	71,36%
Caisse d'Epargne Ile de France		1 985 714,32€	2	18,06%
Crédit Agricole de Paris et d Ile-de-France		799 999,99€	1	7,28%
Caisse des Dépôts et Consignations		351 085,52€	4	3,19%
Caisse d'Allocations Familiales		11 666,65€	1	0,11%

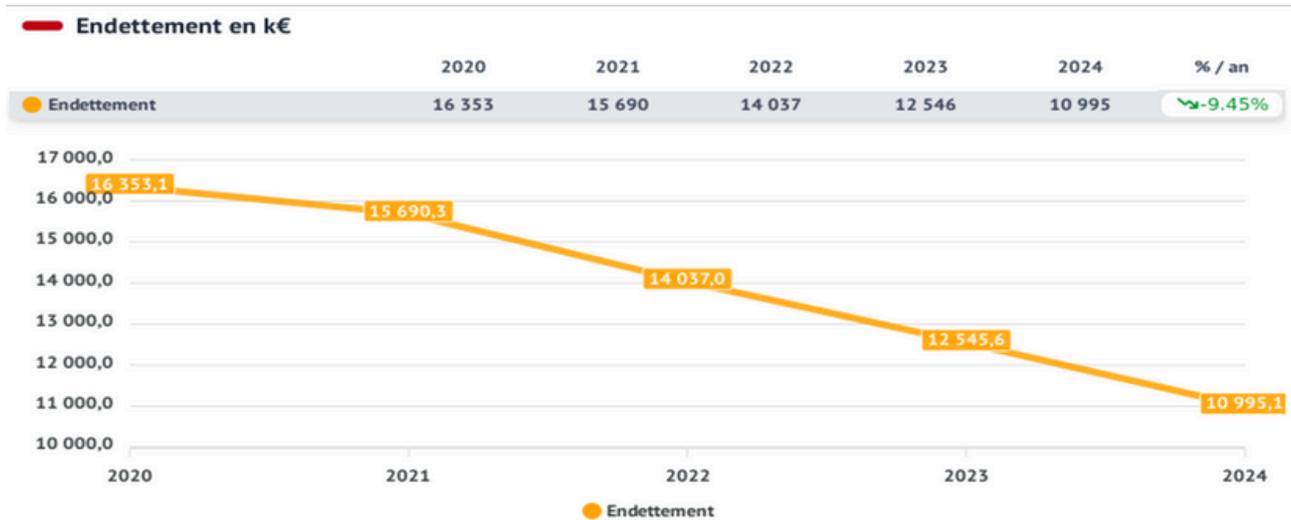
## 07

## L'endettement de la commune

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la communauté à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

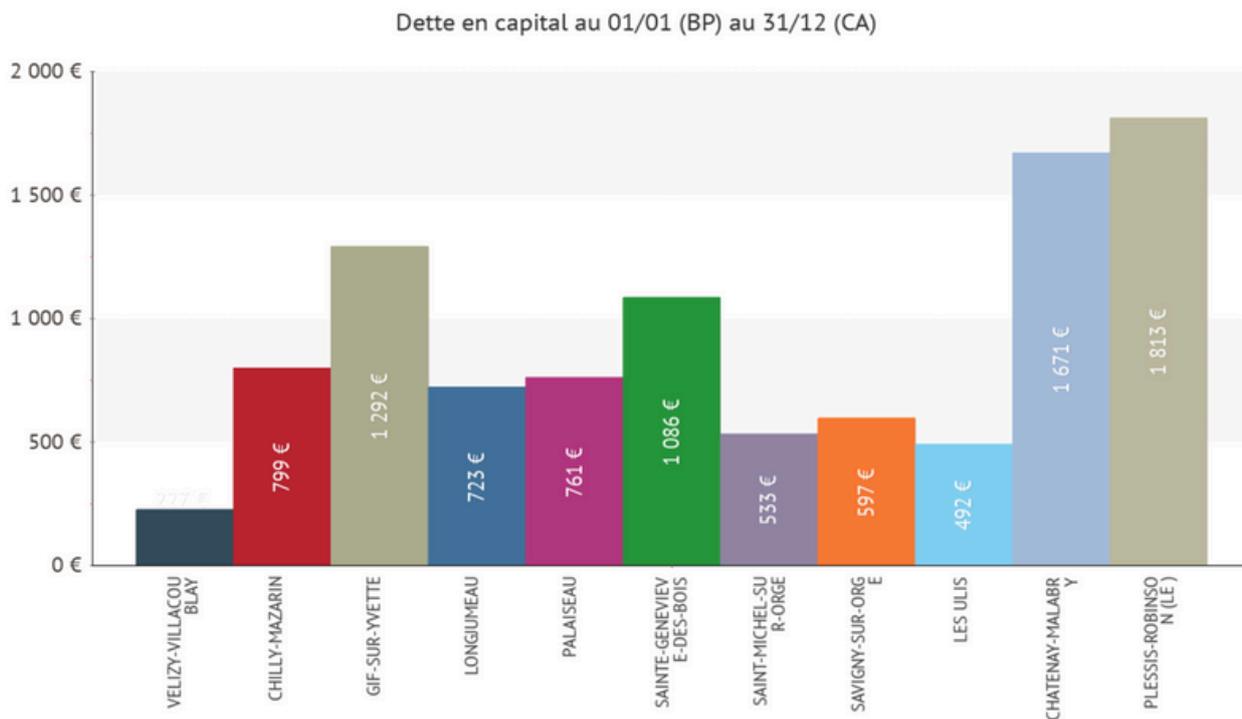
Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite de nouveaux travaux de réhabilitation.

Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la communauté, notamment au niveau des établissements de crédit.



## L'endettement de la commune

Ce graphique établit une comparaison de l'encours de dette exprimé par habitant au 31 décembre 2024 des communes de la strate 20 000 - 50 000 habitants :



# 08

# Les ratios financiers

## Les ratios et les épargnes

Le graphique ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne de gestion, l'épargne brute et nette de la ville sur les 5 derniers exercices budgétaires :



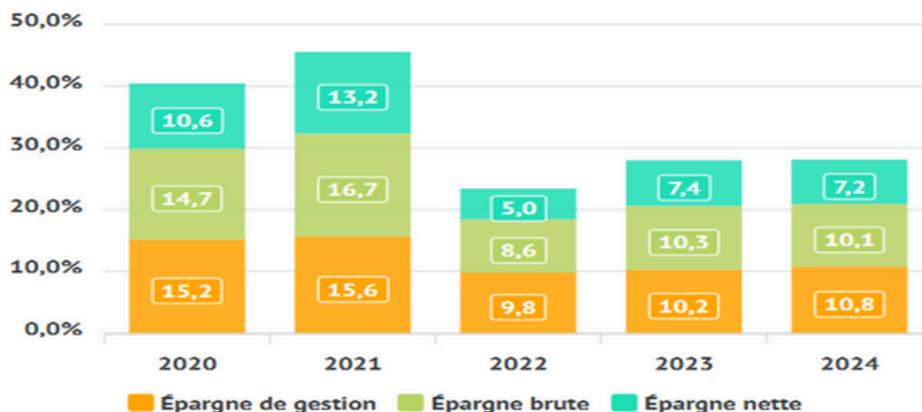
### Soldes d'épargne



	2020	2021	2022	2023	2024	Évol.
Epargne de gestion	6 721,8 k€	7 103,3 k€	4 551,2 k€	5 164,3 k€	5 387,4 k€	-5,4 %
Epargne brute	6 527,6 k€	7 581,9 k€	3 957,8 k€	5 221,0 k€	5 071,9 k€	-6,1 %
Epargne nette	4 679,5 k€	6 001,7 k€	2 304,6 k€	3 729,6 k€	3 580,2 k€	-6,5 %

### Taux d'épargne en %

	2020	2021	2022	2023	2024	% / an
Épargne de gestion	15,2 %	15,6 %	9,8 %	10,2 %	10,8 %	-8.19%
Épargne brute	14,7 %	16,7 %	8,6 %	10,3 %	10,1 %	-8.90%
Épargne nette	10,6 %	13,2 %	5 %	7,4 %	7,2 %	-9.24%



# 08

# Les ratios financiers

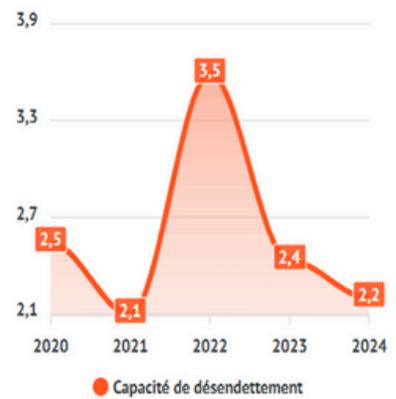
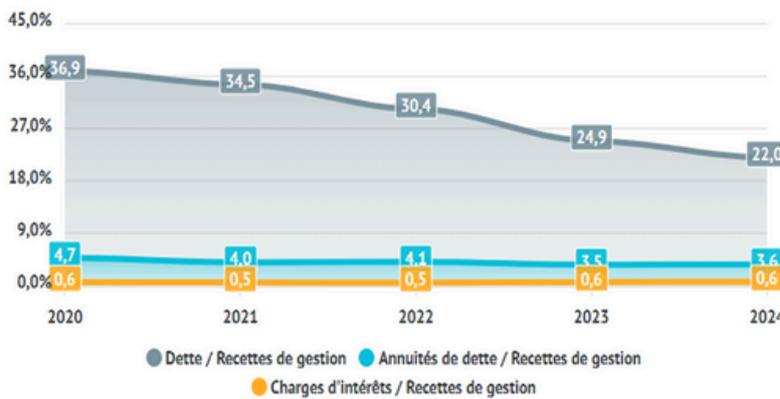
## Les ratios et les épargnes

Le graphique ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne de gestion, l'épargne brute et nette de la ville sur les 5 derniers exercices budgétaires :



### Ratios d'endettement en %

	2020	2021	2022	2023	2024	% / an
Dettes / Recettes de gestion	36,9 %	34,5 %	30,4 %	24,9 %	22 %	-12,13%
Annuités de dette / Recettes de gestion	4,7 %	4 %	4,1 %	3,5 %	3,6 %	-6,52%
Charges d'intérêts / Recettes de gestion	0,6 %	0,5 %	0,5 %	0,6 %	0,6 %	2,94%
Capacité de désendettement	2,5	2,1	3,5	2,4	2,2	-3,57%



les



ULIS

*Terre de talents*



**site**

*www.lesulis.fr*



**standard**

*01 69 29 34 00*



**Adresse**

*Rue du Morvan - Esplanade  
de la République*